



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lutte et prevention

Question au Gouvernement n° 2239

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le garde des sceaux, les medias se font regulierement l'echo d'incidents, d'actes de vandalisme, de degradation de biens, prives comme publics, voire d'agressions. Ce phenomene de societe prend de l'ampleur et conforte nos concitoyens dans un double sentiment d'insecurite et d'impunite. Cette delinquance degrade la qualite de vie de nos administres: il est de notre devoir d'elus de la prevenir et il est de la competence de la justice de la traiter.

Malgre les politiques d'insertion des personnes en difficultes menees sur le terrain par les elus locaux, force est de constater que ces efforts - et ceux des contribuables - ne sont pas toujours compris, et surtout pas respectes par une minorite.

Les temoignages de soutien que j'ai recus lors des regrettables incidents survenus dans un quartier de ma commune, a Dammarie-les-Lys, en Seine-et-Marne, traduisent sans nul doute le malaise ressenti par une grande partie de la population et le desarroi des elus locaux face a la montee de la delinquance, notamment juvenile.

Dans le cadre du pacte de relance pour la ville, il est prevu de creer cinquante unites a encadrement educatif renforce qui s'adressent aux mineurs multirecidivistes; a ce jour, quatorze de ces unites ont ete mises en place. Pourriez-vous dresser le premier bilan de l'application de ce dispositif ? Envisagez-vous de le completer par d'autres mesures ? Je pense plus particulierement a l'elargissement du champ d'application des travaux d'interet general, peine de substitution qui permettra aux delinquants, mineurs ou pas, de prendre conscience de la gravite de leurs actes et de leurs consequences, ce qui ne semble pas etre le cas aujourd'hui si l'on en juge par la repetition de leurs agissements. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le depute, vous avez eu raison d'insister sur ce probleme, qui est certainement l'un des plus importants pour la vie quotidienne de nos concitoyens. Je confirme que quatorze unites a encadrement educatif renforce ont ete progressivement mises en place entre septembre et decembre derniers. L'experience est tres recente et je ne peux donc donner que quelques indications.

Il s'agit d'unites dans lesquelles les magistrats pour enfants placent des mineurs delinquants, souvent au sortir de la prison. Chaque unite comprend cinq a six mineurs, qui y restent de deux a cinq mois et sont soumis a un programme d'activite intensif: sport, travail, activites collectives.

Une centaine de mineurs dont 90 % de sexe masculin ont beneficie de la creation des quatorze unites ouvertes depuis le mois de septembre.

Le passage de ces jeunes par une UEER a permis dans une large majorite de cas de les affecter ensuite a d'autres structures educatives, leur permettant ainsi d'envisager un parcours educatif qui aurait ete sinon impossible. On peut donc d'ores et deja affirmer que les objectifs vises par cette formule etaient pertinents. Le dispositif s'adresse a des mineurs particulierement difficiles, qui echappent a tout controle. Elle consiste a les soumettre a nouveau a un rythme de vie et de travail. Il faut, comme vous le suggerez, poursuivre l'experience. Il y aura vingt unites a la fin de l'annee 1997 et quarante au total a la fin de l'annee 1998, ce qui permettra

d'accueillir 1 000 mineurs environ l'année prochaine.

Parallèlement, il faut bien entendu continuer à améliorer la procédure pénale. C'est ce que nous avons fait avec la comparution rapprochée, mais le travail d'intérêt général, vous avez eu raison de le souligner, a lui aussi son importance, et le développement de la réparation pénale est également très efficace pour les jeunes.

Je sais que les élus locaux sont très engagés dans cette politique; nous voulons travailler avec eux, ainsi qu'avec les maires et les conseillers généraux. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le garde des sceaux, les médias se font régulièrement l'écho d'incidents, d'actes de vandalisme, de dégradation de biens, privés comme publics, voire d'agressions. Ce phénomène de société prend de l'ampleur et conforte nos concitoyens dans un double sentiment d'insécurité et d'impunité. Cette délinquance dégrade la qualité de vie de nos administrés: il est de notre devoir d'élus de la prévenir et il est de la compétence de la justice de la traiter.

Malgré les politiques d'insertion des personnes en difficultés menées sur le terrain par les élus locaux, force est de constater que ces efforts - et ceux des contribuables - ne sont pas toujours compris, et surtout pas respectés par une minorité.

Les témoignages de soutien que j'ai recueillis lors des regrettables incidents survenus dans un quartier de ma commune, à Dammarie-les-Lys, en Seine-et-Marne, traduisent sans nul doute le malaise ressenti par une grande partie de la population et le désarroi des élus locaux face à la montée de la délinquance, notamment juvénile.

Dans le cadre du pacte de relance pour la ville, il est prévu de créer cinquante unités à encadrement éducatif renforcé qui s'adressent aux mineurs multirécidivistes; à ce jour, quatorze de ces unités ont été mises en place. Pourriez-vous dresser le premier bilan de l'application de ce dispositif ? Envisagez-vous de le compléter par d'autres mesures ? Je pense plus particulièrement à l'élargissement du champ d'application des travaux d'intérêt général, peine de substitution qui permettra aux délinquants, mineurs ou pas, de prendre conscience de la gravité de leurs actes et de leurs conséquences, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui si l'on en juge par la répétition de leurs agissements. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, vous avez eu raison d'insister sur ce problème, qui est certainement l'un des plus importants pour la vie quotidienne de nos concitoyens. Je confirme que quatorze unités à encadrement éducatif renforcé ont été progressivement mises en place entre septembre et décembre derniers. L'expérience est très récente et je ne peux donc donner que quelques indications.

Il s'agit d'unités dans lesquelles les magistrats pour enfants placent des mineurs délinquants, souvent au sortir de la prison. Chaque unité comprend cinq à six mineurs, qui y restent de deux à cinq mois et sont soumis à un programme d'activité intensif: sport, travail, activités collectives.

Une centaine de mineurs dont 90 % de sexe masculin ont bénéficié de la création des quatorze unités ouvertes depuis le mois de septembre.

Le passage de ces jeunes par une UEER a permis dans une large majorité de cas de les affecter ensuite à d'autres structures éducatives, leur permettant ainsi d'envisager un parcours éducatif qui aurait été sinon impossible. On peut donc d'ores et déjà affirmer que les objectifs visés par cette formule étaient pertinents.

Le dispositif s'adresse à des mineurs particulièrement difficiles, qui échappent à tout contrôle. Elle consiste à les soumettre à nouveau à un rythme de vie et de travail. Il faut, comme vous le suggérez, poursuivre l'expérience. Il y aura vingt unités à la fin de l'année 1997 et quarante au total à la fin de l'année 1998, ce qui permettra d'accueillir 1 000 mineurs environ l'année prochaine.

Parallèlement, il faut bien entendu continuer à améliorer la procédure pénale. C'est ce que nous avons fait avec la comparution rapprochée, mais le travail d'intérêt général, vous avez eu raison de le souligner, a lui aussi son importance, et le développement de la réparation pénale est également très efficace pour les jeunes.

Je sais que les élus locaux sont très engagés dans cette politique; nous voulons travailler avec eux, ainsi qu'avec les maires et les conseillers généraux. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2239

Rubrique : Délinquance et criminalité

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1997, page 1127

Réponse publiée le : 20 février 1997, page 1127

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 février 1997